

réal a refusé de la construire pour cette somme. Nous nous proposons de demander \$5,000 de plus cette année, ce qui, avec le premier crédit, sera suffisant.

M. MITCHELL—Le comité avait préparé un rapport, l'année dernière ou la précédente, qui recommandait la construction de lignes télégraphiques qui devaient desservir les principaux ports. Dans mon propre rapport, il était recommandé que la Pointe Escuminac, qui est une station de signal d'alarme, fût mise en communication avec Chatham, éloigné d'environ quinze milles. Cela serait d'un grand secours pour les navires en détresse. L'on devrait employer une certaine somme à cet effet, à même les \$5,000 supplémentaires.

Sir ALBERT J. SMITH—Le gouvernement essaiera d'avoir une bonne valeur pour son argent.

M. MITCHELL—Je ne puis rien obtenir pour mon comté.

Sir ALBERT J. SMITH — C'est parce qu'il a déjà tant été fait pour le comté de l'honorable député, qu'il n'a plus besoin de rien.

Le crédit est voté.

XVII.—HOPITAL POUR LES MARINS MALADES ET NAUFRAGÉS.

139. Hôpital de la marine et des immigrants à Québec.....\$20,000.

M. MITCHELL—On promet une réforme à propos de cet item depuis plusieurs années. L'honorable ministre a-t-il fait établir le coût de chaque patient et fait payer à la ville de Québec sa quote-part des dépenses ?

Sir ALBERT J. SMITH—Il n'y a pas eu de changement.

M. MITCHELL—Le rapport fait voir que 11,000 marins, 562 immigrants, et 12,412 habitants de Québec ont été soignés dans cet hôpital; ainsi, plus de la moitié sont des citoyens. La somme souscrite par Québec—\$5,000 je crois—est tout à fait disproportionnée au nombre de patients qui viennent de cette ville.

Sir ALBERT J. SMITH—Le gouvernement a été obligé de réduire cette somme à \$2,000.

Sir ALBERT J. SMITH

M. MITCHELL—L'ancien gouvernement obtenait \$4,000. La dernière année de son existence, j'ai, comme ministre de la Marine et des Pêcheries, entamé une correspondance avec le gouvernement de Québec, sur la recommandation du premier ministre, qui s'était plaint que le gouvernement fédéral supportait les malades et les invalides de la ville de Québec aux dépens du trésor public, afin d'obtenir une somme plus élevée. Quoique l'hôpital coûte \$20,000, Québec ne souscrit que \$4,000. Cette correspondance se poursuivait encore lorsque je suis sorti de charge. Néanmoins, au lieu de recevoir de Québec une contribution proportionnelle, environ \$11,000, le gouvernement a réduit la somme.

Sir ALBERT J. SMITH—Le gouvernement de Québec a refusé. C'est malheureux; mais il est presque impossible d'y remédier.

M. BLANCHET—L'hôpital est soutenu au moyen de droits perçus sur les navires, qui s'élèvent à \$15,723, et le montant total de ce qui est prélevé dans la province de Québec est d'environ \$19,000, en sorte que l'excédant n'est que d'environ \$300. Il est vrai qu'il y a une certaine disproportion entre le nombre des marins et celui des habitants de la ville qui y sont soignés, de même que dans ce que chacun paie, mais cela est inévitable.

S'il se déclarait une épidémie, la balance serait fortement du côté des marins.

Nous n'avons qu'à nous féliciter de ce qu'il y ait si peu d'accidents et si peu de maladie parmi les marins qui fréquentent le port de Québec.

M. MITCHELL—Ainsi, mon honorable ami pense que nous devons féliciter le pays parce qu'il a été recueilli \$20,000 pour le fonds des marins malades, et que plus de la moitié de cette somme a été employée pour les habitants de la ville de Québec! Cet argent a été prélevé sur les marins pour soigner leurs malades, et il ne devrait être employé qu'à cette fin seulement. C'est un abus de confiance, et le gouvernement ne devrait pas le tolérer plus longtemps. Si le gouvernement de Québec refuse de payer sa quote-part des dépenses, les droits sur les